



Volume 1 numéro

Journal Municipal *Sainte-Jeanne-d'Arc*

MOT DU MAIRE

**L'achat LOCAL,
moi j'y participe!**

Le conseil municipal tient à sensibiliser les citoyens sur l'importance d'acheter localement. Quand les gens achètent dans les commerces qui les entourent, ils contribuent à la vitalité économique d'un village, ils contribuent à créer de la richesse, à créer de l'emploi.

Nous souhaitons encourager les citoyens et travailleurs à se procurer biens et services sur notre territoire. Nous avons la certitude que ce simple changement d'habitude peut faire la différence.

L'achat local : un geste profitable pour tous!

Yvan Pilote et le Conseil municipal

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014,
qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20h00 :

13 janvier 2014	3 février 2014	10 mars 2014
7 avril 2014	5 mai 2014	2 juin 2014
7 juillet 2014	11 août 2014	8 septembre 2014
6 octobre 2014	3 novembre 2014	1 décembre 2014

Sapin du bon sens



Collecte des arbres de Noël

La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc fera la collecte des arbres de Noël JEUDI, **LE 09 JANVIER 2014**. À cette occasion, vous pourrez apporter vos arbres **à l'arrière du Centre municipal, 378 rue Francois-Bilodeau, Sainte-Jeanne-d'Arc.**

Salle communautaire

AVIS IMPORTANT
LOCATION DE SALLE
(PERIODE DES FÊTES 2014-2015)

Les personnes ou organismes intéressés à louer une salle au Centre municipal ou à l'École Gaétan Bonneau pour la période des **Fêtes 2014-2015** (entre le 15 décembre 2014 et le 15 janvier 2015) sont **priés de donner leur nom au bureau municipal avant le 18 décembre 2013, 15h00. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 18 décembre 2013 à 15h30** devant les personnes intéressées à y assister.

Vous pouvez donner votre nom en téléphonant au **276-3166** poste 0 pendant les heures de bureau.

Merci de votre collaboration,

MUNICIPALITE DU VILLAGE
DE STE-JEANNE-D'ARC

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Sainte-Jeanne-d'Arc, le 2 décembre 2013.

Chers citoyens et chères citoyennes,

Conformément à l'article 955 du code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'ai l'honneur de vous présenter un exposé général de la situation financière de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc. En premier lieu, je vous informerai des résultats financiers pour l'exercice 2012, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Suivront les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2013. Je vous donnerai également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. Enfin et conformément à la loi, je vous soumettrai la rémunération accordée aux élus.

Derniers états financiers vérifiés

Je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc pour la période budgétaire terminée le 31 décembre 2012.

Les prévisions budgétaires non consolidées pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2012, s'élevaient à **1 266 516 \$**. L'excédent net des opérations non consolidées dégagé atteint un déficit de **45 582 \$** à la fin de l'exercice. Le surplus accumulé consolidé au 31 décembre 2012 s'élève à **59 075 \$**.

Au cours de l'année 2012, la Municipalité a réalisé pour **343 160 \$** de dépenses en immobilisations. L'endettement total net consolidé à la fin de l'année 2010 se chiffre à **3 603 600 \$**, dont une grande partie est subventionné par les différents programmes admissibles. Le taux global de taxation pour la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc représente **1,4467 \$** par cent dollars d'évaluation.

Rapport des vérificateurs sur les états financiers

La vérification des livres de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a été effectuée par la firme Mallette, SENCRL, comptables agréés. Ils ont procédé à la vérification de l'état consolidé de la situation financière de la municipalité.

De l'avis des vérificateurs, les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 reflètent fidèlement la situation financière et les résultats des activités de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

En ce qui concerne le budget d'opération 2013 établi à 1 366 545 \$, nous prévoyons terminer l'année avec un excédent des revenus sur les dépenses. Le taux de taxe foncière générale est de **0,93 \$** du cent dollars d'évaluation et se répartit comme suit :

Au courant de l'année, la municipalité a procédé à la construction du Parc Intergénérationnel et à la prolongation du pavage sur la rue Besson. Des travaux d'amélioration de route municipales et de ponceaux ont également été réalisés.

Actuellement 45 permis touchant la construction, la rénovation ou la démolition ont été émis : 3 pour des résidences familiales, 7 pour des remises et des garages résidentiels, une vingtaine de permis pour des rénovations et quelques permis pour des installations septiques.

Le rôle d'évaluation imposable pour l'année 2014 (1^e année du nouveau rôle triennal) est au montant de 67 574 900 \$, une augmentation de 8 941 200 \$ par rapport au rôle de 2013.

Je dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité. Cette liste est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Les orientations générales du budget de 2014

Le conseil municipal entend maintenir le taux de taxe foncière pour la prochaine année. Au niveau des taxes de services celles-ci devront être majorées pour tenir compte des investissements qui ont été réalisés et des frais de financement qui s'y appliquent.

L'amélioration et l'entretien des infrastructures municipales (eaux usées, routes, École Gaétan Bonneau, etc) feront partis des orientations du conseil et seront initiés et supportés par la présentation de demande d'aide financière dans des programmes gouvernementaux.

Les orientations générales du programme triennal d'immobilisation 2014

Les investissements se feront en partie selon le programme de transfert d'une portion des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, du Programme national de la ruralité et autres programmes disponibles.

Les prévisions budgétaires 2014 seront faites par les membres du conseil au cours du mois de décembre. Quelques points seront particulièrement considérés dans les prévisions budgétaires :

- Planification de l'agrandissement du secteur urbain;
- Compléter les travaux du Parc Intergénérationnel;
- Travaux d'amélioration de certains chemins et bâtiments municipaux;
- Mise aux normes de nos infrastructures afin de répondre aux exigences du gouvernement;
- Également des dossiers pilotés par la MRC et qui peuvent influencer la quote-part, tel que ; gestion des matières résiduelles.

Rémunérations et allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité

Pour l'année 2013, la rémunération accordée au maire est de 4 440 \$ avec une allocation de dépenses de 2 220 \$. Pour leur part, les conseillers reçoivent une rémunération de 1 480 \$ chacun et une allocation de dépenses de 740 \$.

Conclusion

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte bien. Nous poursuivrons pour la prochaine année nos efforts afin de maintenir et améliorer les services à la population. Le conseil municipal se joint à moi pour remercier les employés municipaux et les bénévoles pour leur contribution tout au long de l'année.

Yvan Pilote, maire

Dépôt à l'arrière du centre municipal

Les bacs à l'arrière du centre municipal sont mis à la disposition des utilisateurs du Centre seulement. Si vous avez des matières récupérables, vous devez vous rendre à l'écocentre de Dolbeau–Mistassini, 1001, 2e avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1V3

Bac de peinture

Le service du bac de récupération de peinture prendra fin le 1 février 2014. Désormais, vous devrez apporter les contenants de peinture vides à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini.

Piste de ski de fonds

La piste de ski de fonds sera prête vers le 15 décembre si la température le permet. Elle est située au bout de la rue Verreault coté de la rivière. Elle est d'une longueur de cinq kilomètres.

Bonne randonnée à tous et à toutes

Caisse Populaire de Ste-Jeanne-d'Arc**Heures d'ouverture**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
23 décembre heures habituelles	24 décembre Jusqu'à 12h00	25 décembre fermé	26 décembre fermé	27 décembre Heures habituelles
30 décembre Heures habituelles	31 décembre Heures habituelles	1 janvier fermé	2 janvier Fermé	3 janvier Heures habituelles